1004624001

DATE DEPOT :	2010-06-02
NUMERO DE DEPOT :	46240
N° GESTION :	2006B07629
N° SIREN :	442395448
DENOMINATION :	POWEO
ADRESSE :	IMM ARTOIS 44 RUE WASHINGTON 75408 PARIS CEDEX 08
DATE D'ACTE :	2009/12/16
TYPE D'ACTE :	EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
NATURE D'ACTE :	AUGMENTATION DE CAPITAL
	MODIFICATION(S) STATUTAIRE(S)

Enregistré à : SERVICE IMPOTS DES ENTREPRISES EUROPE-ROME
Le 31/03/2010 Bordereau n°2010/969 Case n°4 Ext 5071
Enregistrement : 500 € Pénalités : 54 €
Total liquidé : cinq cent cinquante-quatre euros
Montant reçu : cinq cent cinquante-quatre euros
L'Agent

Pascal MAXELIN
Agent des Impôts

POWEO
Société anonyme
au capital social de 16 377 933 euros
Siège social : Immeuble Artois – 44, rue Washington
75408 Paris Cedex 08, France
442 395 448 R.C.S. Paris

06B7629

COMMERCE de PARIS
Dépôt
- 2 JUIN 2010
46240

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 16 DECEMBRE 2009

EC, 06, AU.NJ

L'an deux mille neuf,
Le 16 décembre,
A 11 heures,

Les membres du Conseil d'administration de la société POWEO, société anonyme au capital de 16 377 933 euros divisé en 16 377 933 actions d'une valeur nominale de 1 euro chacune (la « Société »), dont le siège social est situé Immeuble Artois – 44 rue Washington, 75408 Paris Cedex 08, France, se sont réunis en Conseil d'administration sur la convocation, conformément aux statuts, de Monsieur Charles Beigbeder, Président de la Société (le « Président »), Monsieur Jean-François Lacrampe assumant les fonctions de secrétaire (le « Secrétaire »).

Le Président rappelle que le Conseil d'administration est invité à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Constatation de la création de nouvelles actions émises suite à l'exercice de stock options
2. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

Sont présents ou représentés :

- les administrateurs suivants :
 - Monsieur Charles Beigbeder,
 - Monsieur Joan Beck,
 - Monsieur Loïc Capéran,
 - Monsieur Christian Kern,
 - Monsieur Georg Lauber,
 - Monsieur Erik Regter,
 - Monsieur Johann Sereinig,
 - Luxempart S.A. (représentée par Monsieur Jacques Schwertzer).

- Le censeur :
 - Monsieur Alain Huberty.

- le secrétaire du Conseil d'administration :
 - Mademoiselle Virginie Dumont.

- les invités suivants :
 - Madame Carine Salvy (Ecofin),

- Monsieur Christophe Lahon (Directeur du Contrôle Financier).
- Monsieur Jean-François Lacrampe (Directeur de l'Audit Interne),

- le secrétaire du Comité d'Entreprise :
 - Monsieur Gonzague de Demandolx.

Est absent et excusé :

- Le censeur :
 - Monsieur Bernard Lambilliotte.

Il est constaté que plus de la moitié des membres du Conseil d'administration sont présents et, qu'en conséquence, le Conseil peut valablement délibérer.

*

* *

1. Finance de la création de nouvelles actions émises suite à l'exercice de stock options

Le Président rappelle au Conseil d'administration que ce dernier a consenti, dans le cadre de l'article L.225-177 du Code de commerce, sur autorisation de l'Assemblée Générale des actionnaires, des options à différentes personnes.

Il indique ensuite que trois bénéficiaires lui ont adressé une lettre de levée de bons de créateurs d'entreprise accompagnée d'un bulletin de souscription et qu'il convient, pour le Conseil d'administration, de constater le nombre d'actions émises à titre d'augmentation du capital de la Société par suite des levées d'options ainsi que leur libération intégrale et d'apporter les modifications nécessaires aux clauses des statuts relatives au montant du capital social et au nombre d'actions qui le représentent.

Puis, il détaille au Conseil les bulletins de souscription reçus :
- Monsieur Didier Rapilly : 200 BCE à 15 euros donnant le droit de souscrire 253 actions,
- Monsieur Nicolas Renard : 800 BCE à 15 euros donnant le droit de souscrire 1 010 actions,
- Monsieur Alexandre Leymarie : 750 BCE à 15 euros donnant le droit de souscrire 947 actions,
- Madame Constance de Guibert : 300 BCE à 22,63 euros donnant le droit de souscrire 379 actions.

Le Conseil constate alors :
- que ces bénéficiaires d'options de souscription ont exercé leurs options pour souscrire à un nombre total de 2 589 actions ordinaires à émettre à titre d'augmentation de capital, représentant un montant nominal de 2 589 euros ;
- que chaque souscripteur s'est libéré de sa souscription en espèces.

En conséquence, 2 589 actions nouvelles ont été souscrites et libérées des sommes exigibles en conformité avec les conditions du plan d'options et que par suite l'augmentation de capital de 2 589 euros se trouve définitivement réalisée.

<u>Décision :</u> Dès lors, le Conseil d'administration procède à une augmentation du capital social pour un montant de 2 589 euros, par la création de 2 589 actions ordinaires d'un euro chacune entièrement libérée portant le capital social de la Société de 16 377 933 euros à 16 380 522 euros.

<u>Décision :</u> En conséquence de la résolution précédente, le Conseil d'administration décide de modifier l'article 7 des statuts de la Société comme suit : "Le capital social est fixé à la somme de seize millions trois cent quatre vingt mille cinq cent vingt deux (16 380 522) euros divisés en seize millions trois cent quatre vingt mille cinq cent vingt deux (16 380 522) actions d'une valeur nominale d'un euro chacune, toutes entièrement libérées."

2. <u>Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités</u>

Le Conseil confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie, ou d'un extrait du présent procès-verbal pour procéder aux opérations nécessaires à la mise en œuvre des décisions arrêtées, effectuer tous dépôts, formalités, déclarations et publications nécessaires, et généralement faire le nécessaire.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent extrait de procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Directeur Général.



M. Loïc Capéran
Directeur Général